



## **Norme C10/11 : quel impact sur les onduleurs à compter du 1er mars 2020 ?**

Cher partenaire,

Un nouveau règlement a été publié par l'Union européenne le 27 avril 2016, stipulant de nouvelles conditions de raccordement normalisées pour des parcs non synchrones de générateurs raccordés en courant continu en Europe. Ces réglementations européennes sont traduites localement en Belgique dans la révision de la norme C10/11, approuvée le 1er septembre 2019 et mise en vigueur depuis le 1er novembre 2019.

Synergrid prévoit une mise à jour de la liste d'onduleurs homologués figurant dans la prescription C10/26. Comme indiqué sur leur site web, l'ancienne liste C10/26 restera en vigueur jusqu'au 29 février 2020. La nouvelle sera disponible le 1er mars 2020. Seuls les onduleurs respectant pleinement la nouvelle réglementation y figureront.

### **Impact pour les onduleurs SMA**

**SMA se conforme à ces nouvelles réglementations pour l'ensemble de son portefeuille actuel et confirme que tous les onduleurs et onduleurs de batterie actuels seront ajoutés à la nouvelle liste C10/26 à partir du 1er mars 2020. Le firmware des onduleurs doit être actualisé (FW 3.10) : une mise à jour peut être nécessaire.**

Tous les anciens onduleurs qui ne sont plus proposés dans notre portefeuille actuel ne pourront plus être installés en Belgique après le 29 février 2020. Cela comprend par exemple les séries Sunny Boy 3000/3600/4000/5000TL-21, Sunny Boy 3.0/3.6/4.0/5.0 AV-40 et Sunny Tripower 5000/6000/7000/8000/9000/10000/12000TL-20.

Vous recevrez prochainement une communication complète, lorsque les mises à jour du firmware seront disponibles. Nous vous joindrons également plus d'explications sur les processus de mise à jour du firmware et sur le code pays correct à sélectionner. Nous mettrons à votre disposition des outils à distribuer à vos clients.

